

L'an deux mille vingt-cinq et le six mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit février deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavailon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	45
Absents :	24	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ARAGONES Claire
M. BATOUX Philippe
M. BOREL Félix
M. CARLIER Roland
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme CRESP Delphine
M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse

M. GERAULT Jean-Pierre
Mme GIRARD Nicole
Mme GREGOIRE Sylvie
M. JUSTINESY Gérard
Mme LION-PESQUIES Christine
M. MASSIP Frédéric
Mme MONFRIN Marie-Josée
M. MOUNIER Christian
Mme NALLET Christine
M. NOUVEAU Michel
Mme PAIGNON Laurence
M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
M. RIVET Jean-Philippe
M. SEBBAH Didier
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
Mme STELLA Aurore
M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme ANGELETTI Frédérique
M. ATTARD Alain
Mme AUDIBERT Danielle
Mme BASSANELLI Magali
M. BOURSE Etienne
Mme BUCHACA Sophie
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme DAUPHIN Mathilde
M. JUNIK Pascal
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
Mme MILESI Véronique
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ROUX Isabelle

ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
ayant donné pouvoir à Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia

Absents excusés :

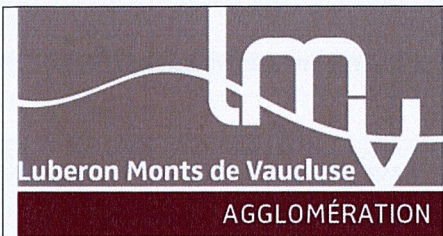
Mme BLANCHET Fabienne
Mme JEAN Amélie
M. KITAEFF Richard
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
M. PEYRARD Jean-Pierre

Absents non-excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie
M. ROUSSET André
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance



N° 2025-029

DROITS DES SOLS – Convention de mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation des ouvrages de transport d’eau brute pour l’irrigation de l’ASCO du Canal de l’Isle

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l’avis du bureau en date du 6 février 2025.*

Dans un contexte de transition numérique et pour atteindre l’objectif d’une dématérialisation totale des autorisations d’urbanisme, le service commun d’instruction droit des sols s’attèle à numériser l’ensemble des données géoréférencées des planifications territoriales, des réseaux et leurs ouvrages présents sur les territoires des communes adhérentes.

Les Communes de Lagnes et Robion sont notamment concernées par des ouvrages de l’Association Syndicale du Canal de l’Isle. Les règlements de leurs Plans Locaux d’Urbanisme imposent notamment un recul minimal des constructions depuis les réseaux principaux ou secondaires des canaux d’irrigation.

Afin de référencer numériquement lesdits ouvrages pour une instruction optimale et efficace des autorisations d’urbanisme, il y a lieu de conclure une convention de mise à disposition gratuite et conditionnée des données entre l’ASCO du Canal de l’Isle et l’Agglomération LMV.

Ces données cartographieront les ouvrages de transport d’eau brute sur les territoires précédemment visés.

Lesdites données transmises sous format SIG, seront ultérieurement intégrées par le service instructeur au logiciel métier commun (cadastre XMap) afin que les communes concernées puissent également les visualiser numériquement pour fluidifier la pré-instruction des autorisations d’urbanisme et les renseignements au public.

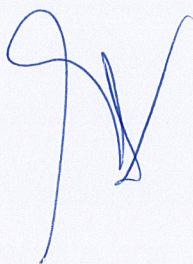
Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la convention ci-annexée de mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation des ouvrages de transport d’eau brute pour l’irrigation de l’ASCO du Canal de l’Isle ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 7 mars 2025

Le Président,

Gérard DAUDET

